

De plus, l'aéroport Kennedy s'est vu aux prises avec un grand nombre de problèmes administratifs. Ces problèmes rendent le transport aérien difficile et causent des retards. Pour ces seules raisons, il devrait y avoir moyen de voyager entre ces deux grands centres, vu le commerce qui se fait entre les deux. Il me semble qu'on devrait assurer un transport ferroviaire de quelque sorte, ne fût-ce qu'un train par jour. Si le Pacifique-Canadien ne peut ou ne veut le faire, je proposerais que le National-Canadien prenne des mesures sans tarder pour rétablir le service-voyageurs entre ces deux grandes régions métropolitaines.

Je passe maintenant à la question du service-voyageurs ailleurs. Bien entendu, beaucoup d'embranchements ont été abandonnés dans les régions rurales de l'Ontario, dans l'Ouest du Canada et d'autres régions. La région la plus durement frappée peut-être à cet égard c'est la province de Terre-Neuve. La décision de supprimer le service-voyageurs à Terre-Neuve a été prise avant les dernières élections. C'est peut-être ce qui explique les résultats dans Terre-Neuve, je l'ignore. D'autre part, c'est une façon bien étrange de traiter les Terre-Neuviens, d'autant plus que, depuis l'entrée de la province dans la Confédération, les députés libéraux de la région ont toujours été «heureux, trop heureux» d'agir au nom de leur parti. Il semble bien étrange, en vérité, que le gouvernement actuel et son prédécesseur aient traité Terre-Neuve aussi durement.

On a dit, je le sais, que le National-Canadien assurerait un service d'autobus à Terre-Neuve. Tout député qui a eu le plaisir de visiter cette grande province saura que la région du centre n'est pas très peuplée. De plus, comme Terre-Neuve est une province atlantique, la neige y est abondante en hiver. Tout ce que je puis dire c'est ceci: j'espère que le président du National-Canadien et ceux de ses hauts fonctionnaires qui prendront la décision, feront un voyage par autobus en hiver. Ils sauront alors à quoi s'en tenir. Je ne vois pas pourquoi le service à Terre-Neuve est si médiocre et si insuffisant.

● (12.20 p.m.)

Je le répète, monsieur le président, je ne crois pas qu'il faille couvrir dans chaque cas les coûts de communications et de transport au pays, mais il me semble qu'on devrait s'efforcer de le faire dans toute la mesure possible. Même le ministre des Postes a convenu l'autre jour de la nécessité d'une subvention quelconque pour des services de ce

genre. Il tentait de réduire le montant des subventions requises pour le service postal. Il en va de même des chemins de fer. Cela dépend peut-être de notre système de comptabilité, mais on n'en prétend pas moins qu'un service-voyageurs ne saurait être rentable. A mes yeux, il n'est pas nécessaire qu'il le soit. Comme je l'ai signalé plusieurs fois, le National-Canadien devrait assurer un service aux Canadiens, en raison de la nature particulière de notre pays sur le plan géographique.

Avant de me rasseoir, monsieur le président, j'aimerais lancer un dernier appel au nom de la population de Terre-Neuve vu la façon dont elle s'attend à être traitée. Des bruits circulent—je sais qu'il y en a toujours dans les parages du Parlement—selon lesquels une entente a été conclue entre le gouvernement, le National-Canadien et, sauf erreur, le gouvernement de Terre-Neuve. Aux termes de cette entente, le service voyageurs sera supprimé si la route transcanadienne fait ses frais. Qu'un accord ou une entente quelconque ait eu lieu, le gouvernement actuel ne se trouve pas lié, j'en suis sûr, et il pourrait facilement se dégager de cette position. Il semble regrettable que les Terre-Neuviens, qui sont récemment entrés dans la Confédération canadienne, soient traités d'une façon aussi peu enviable et avec si peu d'égards par le gouvernement justement responsable de leur entrée.

M. Skoberg: Monsieur le président, je constate que la résolution de l'année dernière relative aux mêmes dépenses d'établissement, émission de valeurs et ainsi de suite débutait ainsi:

Qu'il est opportun de présenter une mesure autorisant la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada à faire des dépenses d'établissement et à pourvoir aux besoins financiers de compagnies affiliées...

La résolution dont nous sommes saisis, monsieur le président, se lit ainsi:

Qu'il est opportun... à faire des dépenses d'établissement comprenant des placements dans les valeurs des compagnies affiliées...

Ce libellé est légèrement modifié. Je voudrais en demander la raison au ministre ou au rédacteur de la résolution. Selon moi, monsieur le président, des entités distinctes sont ainsi établies. Il sera beaucoup plus difficile au comité des transports et des communications d'obtenir les renseignements nécessaires pour pouvoir discuter intelligemment des aspects de chacune, à la suite de la modification du texte du projet de résolution.